



Relevé de décisions
réunion du Conseil Communautaire du 28 mai 2015

Étaient présents : voir tableau de présence

Motions

1 - H. BARBET fait part de la baisse de 62% de la DGF 2015 de sa commune, et sollicite l'appui des maires concernés comme lui par la réduction des crédits d'Etat.

2 – Devant l'escalade de la gravité des infractions commises ces dernières semaines par les familles Weiss-Billotet, et à l'unanimité, les délégués adoptent la motion suivante :

Les élus de la Communauté de Communes souhaitent alerter les pouvoirs publics sur les infractions multiples commises une nouvelle fois sur le territoire, et le comportement des familles Weiss-Billotet :

- *branchements illégaux sur la station d'épuration (eau, électricité)*
- *dégradation du système d'assainissement avec blocage de son fonctionnement, induisant éventuellement une pollution de la Loue*
- *risques d'électrocution et de contact avec des chlorures utilisés et stockés sur la station d'épuration*
- *insultes, menaces physiques envers le technicien de la SAUR, gestionnaire des stations d'épuration et de pompage de l'eau, et le Maire de Quingey venant constater les problèmes. Tous deux ont eu besoin de la protection des gendarmes. Les agents communaux n'osent plus approcher le secteur.*
- *dégradations par d'autres membres de la famille à la station de pompage de Quingey - Lombard, entraînant un coût important de remise en fonction*
- *menaces et insultes et tentative de racket d'une cliente de la station-service de Quingey .*
- *démonstration de situation d'impunité et exigences de passe - droits auprès des commerçants de Quingey (bar / restaurants / Zone la Blanchotte)*
- *altercation violente avec le Maire de Pessans*
- *les communes alentour subissent aussi des violences régulières : traversée des villages de Lavans-Quingey et Pessans à vive allure, dégradation des locaux de chasse de l'ACCA Lavans-Pessans, installation devant le funérarium avec dégradations importantes et insultes envers les personnes qui vont se recueillir.*

Depuis plusieurs semaines, nous constatons une dégradation et une augmentation de la gravité des infractions commises, alors que d'importants efforts ont été faits depuis plus de deux ans en direction des familles Weiss-Billotet :

- *scolarisation des enfants à la charge des communes du SIPQ*
- *proposition de logements sur la commune de Quingey*
- *accompagnement de familles en cours de sédentarisation, à Liesle et à Quingey.*

Devant une telle dégradation de la situation, et à l'unanimité, les conseillers communautaires et élus du secteur demandent aux services de l'Etat de ne plus autoriser la présence de ces personnes sur le territoire intercommunal et de faire respecter la loi.

Une délégation se rendra à la Préfecture pour déposer la motion en mains propres.

TEPCV(Territoires à énergie positive et pour une croissance verte)

Une convention, précisant les actions mises en œuvre, et les financements associés (500 000€ à 2 000 000€) sera signée avec l'Etat, via la DDT.

Des projets d'envergure (ex : production énergétique ou constitution d'une SEM), mais également des investissements de particuliers (ex : remplacement d'équipements gros consommateurs d'énergie, travaux d'isolation) seront aidés financièrement.

3 groupes de travail ont été constitués, autour des thèmes suivants :

- 1 – Biodiversité, économie circulaire, éducation à l'environnement
- 2 – Bâtiments, éclairage public, transports propres
- 3 – Production énergétique.

Les services de l'Etat (DREAL, DDT, ANAH) , de la Région, de l'ADEME, des collectivités (SYDED, Syndicat du Pays Loue Lison, Syndicat mixte de la Loue) et des partenaires privés (associations, CUMA, agriculteurs, AMAP) sont associés à ces groupes de travail.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de prendre en charge les frais liés aux diverses réunions qui seront organisées par les services de l'Etat et autres partenaires concernés, à l'exclusion des remboursements de frais de véhicule personnel, d'hébergement et de restauration.

Critères d'attribution de subventions aux associations sportives

A l'unanimité, les élus valident les propositions de la commission politique culturelle et sportive, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations sportives répondant aux critères suivants :

1 - Critère licencié:

Ce critère concerne les clubs affiliés à une fédération, et pratiquant en compétition.

- Le nombre total de licenciés: *moins de 50: 500€, de 51 à 100: 1000€, plus de 100: 1200€*
- Le nombre de jeunes de moins de 16 ans domiciliés sur le territoire de la CCCQ: *20€/jeune.*
- Le nombre de jeunes de 16 à 18 ans domiciliés sur le territoire de la CCCQ: *15€/jeune.*

2 - Critère encadrement:

Ce critère prend en compte le statut des personnes encadrant les jeunes (bénévole, salarié), ainsi que ses qualifications.

- Bénévoles: *0€*
- Bénévoles diplômés (Initiateur fédéral): *5€/heure d'intervention (plafonné à 20 heures d'intervention/an).*
- Diplômés rémunérés (Brevet d'Etat): *10€/heure d'intervention (plafonné à 20 heures d'intervention/an).*
- Encadrement d'enfants non licenciés, pratiquant loisir, un forfait par enfant est attribué: *15€/jeune de moins de 18 ans.*

3 – Financement d'une manifestation ponctuelle et d'intérêt communautaire.

La CCCQ pourra en outre soutenir financièrement des manifestations sportives se déroulant sur le territoire CCCQ, participant à son image et favorisant la pratique sportive.

Enfin, une aide à l'investissement en matériel concernant les associations sportives de type loisirs et utilisant les infrastructures de la CCCQ pourra être attribuée sur demande. Les modalités seront affinées en commission.

Les associations devront déposer une demande d'aide au fonctionnement dans les délais suivants : fin août pour 2015, fin décembre pour 2016.

Compétence SPANC : modification des statuts

Par 35 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre, le conseil communautaire décide de modifier les statuts comme suit:

Compétences optionnelles

4 – Assainissement :

Assainissement non collectif. Sont reconnus d'intérêt communautaire le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif neufs et existants, l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif limité aux seules opérations de vidange et de curage.

Les conseils municipaux des communes de la CCCQ devront approuver (ou non) cette modification des statuts dans un délai de 3 mois, à réception du courrier de la Présidente.

Contrat unique Eco-Emballages

Afin de bénéficier de meilleures conditions de reprise des matières triées et de soutiens Eco-Emballages plus élevés, par 34 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre, le conseil communautaire décide de confier au SYBERT le portage d'un contrat unique Eco-Emballages, au nom de tous les EPCI membres.

Conditions :

Le SYBERT, nouveau titulaire du contrat, perçoit l'aide globale Eco-Emballages, ainsi que le produit de la vente des matières triées.

IL reverse à chaque CC le produit de la vente de matières et le montant de l'aide qu'elle aurait perçue avec un contrat "individuel".

Le gain réalisé, grâce au portage d'un contrat unique sera réparti comme suit :

- 3% pour chaque CC adhérente, soit 24% (3% x 8 collectivités)
- 26% à répartir selon les performances des CC entre elles
- 50% pour le SYBERT, pour des actions de communication.

Schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation est adopté à l'unanimité.

Les communes devront se prononcer dans un délai de 3 mois sur ce schéma.

Un groupe de travail (M.C. LEGAIN, M. CHAUSSAROT, C. CHATELAIN, H. BARBET, P. BARDEY, H. BOLE) étudiera les possibilités de :

- commandes groupées
- organisation d'une entente pour le remplacement de secrétaires de mairie, en cas d'absence
- mission d'audit de contrats d'assurance et d'information à ce sujet, adaptée à chaque commune

Questions diverses

* Transport à la demande : la ligne Cessey, Charnay, Chenecey-Buillon, Quingey, mise en place depuis le 13 mai, n'a pas encore fonctionné, faute de réservations. Il est demandé aux communes concernées d'informer au mieux les habitants sur ce nouveau service.

* Convention ADIL : proposition de convention, pour :

- assurer des permanences avec des conseillers énergie et des juristes
- informer le public sur les travaux d'amélioration de l'habitat et les aides associées
- organiser des visites de maisons rénovées BBC..

Dans le cadre de TEPCV, la CCCQ pourra accompagner ce dispositif.

* NAP : à l'unanimité, les conseillers approuvent la proposition de l'association "Les menteurs d'Arlequin" d'activité théâtrale.

* AMO réhabilitation du gymnase et des locaux de la CCCQ :

5 offres ont été reçues, la commission d'ouverture des plis étudie les propositions. Une réunion du conseil communautaire est prévue le 7 juillet prochain, pour valider le choix du cabinet qui sera retenu.

* Convention avec Développement 25 (accompagnement et suivi des candidats à la création ou reprise d'une entreprise et entretiens conseils avec les entreprises en difficulté). Adhésion 150€. M. CHAUSSAROT et L. FOURQUET représenteront la CCCQ au conseil d'administration.

* Urbanisme : une réunion d'information, à destination des maires et élus communautaires, est organisée le lundi 22 juin, à 20h, à Quingey, en présence de Mme. Valérie CHARTIER, urbaniste. Elle répondra aux interrogations des maires sur les différentes options (RNU, carte communale, PLU, PLUI, SCOT).

* Fusion des EPCI : Les services de la Préfecture ont fourni des informations (compétences, fiscalité) sur les différentes CC voisines de la CCCQ, pour ce qui concerne le Doubs. Les services de la CCCQ ont assuré par eux-mêmes les informations concernant les territoires du Jura.

La Présidente, à la demande unanime du bureau, et en accord avec le conseil communautaire, rencontrera le Président de la CC du pays de Salins, pour discuter des possibilités de rapprochement.

* Projet éolien : La Présidente a fait part de la rencontre des élus des 2 communautés de communes et des 3 Maires concernés par le projet avec les inspecteurs de la mission interministérielle (ministère de la culture et ministère de l'environnement et du développement durable). Leur rapport sera remis aux différents cabinets ministériels fin juin. La réponse du gouvernement français sur la problématique de co-visibilité avec la Saline Royale d'Arc et Senans à l'UNESCO tiendra compte de ce rapport. Le retour de l'UNESCO ne sera pas connu à priori avant fin 2015.

COMMUNES	TITULAIRE		SUPPLEANT	
Arc et Senans	Jacques MAURICE Karine LEFEVRE Pascal PERCIER	exc X		
Bartherans	Jean SALVI	X	Odile LESPRIT	
Brères	Henri BARBET	X	Michel CALY	X
Buffard	Jean-Claude PORTERET	exc	Jean-Louis MOUGET	exc
By	Charles JACQUES		Benoît CASTELLA	
Cessey	Patrick TELES	X	Gilles DAVID	
Charnay	Claude OUTREY	exc	J. Claude STADELMANN	
Chatillon	Françoise LEBLANC-VICHARD	X	Yolande BOICHUT	
Chay	Philippe BARDEY	X	Jean-Pierre CUNCHON	
Chenecey	Laurence BREUILLOT Pascal BREUILLARD	proc X		
Chouzelot	Maryvonne RAGOT	X	Roger GOY	
Courcelles	Jean-Marc CARGNINO	X	Nathalie BULLE	
Cussey	Alain OUDET	X	J. Philippe MALAVAUX	
Echay	Serge GALLET	X	Maurice BRAEMS	
Epeugney	Gérard MOUGIN Joëlle BONNET	X X		
Fourg	Pascal DUGOURD	X	Christophe LEGAIN	X
Goux	Patricia PAQUIEZ	X	Magali OLMEDA	exc
Lavans	Jean-François DUGOURD	proc	Alexandre MONTRICHARD	exc
Liesle	Pierre DAUDEY Simone VALOT	X proc		
Lombard	Philippe EDME	X	Anne-Claude CHRETIEN	X
Mesmay	J. Louis POGLIANO		Jérôme LEFEBVRE	X
Montfort	Jean-Luc SAGE	X	Stéphane TISSOT	
Montrond	Dominique GIRARDIER Luc FOURQUET	X X		
Myon	Jean LAPORTE	X	Philippe BERTIN-MOUROT	X
Palantine	Bernadette FAILLENET	exc	Pierre FAILLENET	
Paroy	Michel CHAUSSAROT	X	Olivier BOLE	
Pessans	Yves PETETIN	X	Daniel HUGUES	
Pointvillers	Claude CHATELAIN	X	Philippe LANOY	
Quingey	Jacques BREUIL Sarah FAIVRE Sabrine GALIMARD	X X X		
Rennes	Thierry MAIRE du POSET	X	Grégory SCHWENDENMANN	
Ronchaux	Guy HEBERT	X	Jean- Claude BOILLOZ	
Rouhe	Marie- Christine LEGAIN	X	Bernard CHASSOT	
Rurey	Maurice DEMESMAY	X	Alain MONNIER	
Samson	Jacques PAUL	X	Rémy PAUL	